

que le titre de Mariage seul auroit donné au Dauphin dans les Etats indociles de la Maison de Bourgogne, aux événemens qui auroient pu soustraire cette acquisition à la Couronne de France, si le Dauphin Charles ou Marie étoient morts sans laisser d'Enfans de leur Mariage, événement d'autant plus à craindre, que Charles étoit né foible, mal constitué, difforme, n'avoit que quatorze ans, & que Marie âgée de 23. n'auroit consenti à cette alliance qu'avec les plus vives répugnances, & lorsqu'elle y auroit été forcée. Le droit de conquête & l'acquiescement des Peuples dont une partie se donna à lui & le mettoit à portée de soumettre le reste, flattoient Louis XI. d'une réunion bien plus sûre & plus stable; & si le succès démentit en partie ses espérances, ce n'est sûrement pas à la politique qu'il faut s'en prendre. Quand même il y auroit eu quelque degré de probabilité de plus à mieux réussir par la voye du Mariage, ce degré, dans les circonstances où se trouvoit Louis, formoit pour lui une nuance si délicate qu'il lui étoit pardonnable de ne pas la démêler. Sa conduite dans cette occasion ne fut donc rien moins que *grossière*. Si elle nous paroît telle aujourd'hui, c'est que nous en jugeons par l'événement; règle dont l'Auteur reconnoît avec raison l'insuffisance. Une règle bien plus sûre pour caractériser les méprises d'un homme tel que Louis XI. c'est que quand il se trompe, c'est presque toujours par trop de raffinement & non par une *conduite grossière*. C'est en poussant trop loin les conséquences & le système politique qu'il s'est tracé, & non pas par *inégalité* & par contradiction avec lui-même.

Loin